

Avis public

Budget 2022

La CMQuébec a adopté, le 9 décembre 2021, son budget de fonctionnement pour l'année 2022, lequel se divise en trois parties.

Partie I-A – Budget de fonctionnement à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses de fonctionnement	4 688 511 \$
Administration générale	1 932 177 \$
Transport collectif métropolitain et mobilité durable	369 868 \$
Environnement	755 208 \$
Aménagement du territoire, géomatique, planification et recherche	1 591 157 \$
Autres –Contingences et imprévus	40 100 \$
Revenus	(415 000 \$)
Affectation de surplus	(650 000 \$)
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec	3 623 511 \$

Partie I-B – Projets d'intérêt métropolitain à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses relatives aux projets	225 000 \$
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec	225 000 \$

Partie II – Budget de fonctionnement à la charge des municipalités de la Rive-Nord

La deuxième partie est constituée de dépenses reliées à la planification métropolitaine de la gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités de la Rive-Nord.

Dépenses	454 027 \$
Élaboration, suivi et coordination	232 834 \$
Mise en œuvre du PMGMR	221 194 \$
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA RIVE-NORD	454 027 \$

Partie III – Budget à la charge de l'ensemble des municipalités

La troisième partie concerne l'ensemble des municipalités de la CMQuébec. La somme allouée est affectée au remboursement des emprunts de la CMQuébec relatifs à la création d'un fonds métropolitain dédié à la mise en place des projets associés à la Trame verte et bleue métropolitaine.

BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	523 552 \$
---	-------------------

La CMQuébec n'envisage pas de dépenses en immobilisations au cours des prochaines années et, par voie de conséquence, aucun programme triennal d'immobilisations n'a été adopté par le conseil.

Québec, le 16 décembre 2021

La secrétaire corporative,

Myriam Poulin, avocate